

Anciens combattants—Loi

Après avoir signalé les lacunes du bill, je reviens à ce que j'ai dit au début. C'est un jour historique. Bien que je regrette beaucoup que les modifications de la règle des 48 p. 100 ne puissent s'appliquer entièrement avant six ans et demi, je me réjouis de ce changement et de l'amélioration de la situation aux termes de la loi sur les allocations aux anciens combattants. Je suis heureux que le ministre ait pu sortir de l'hôpital afin d'être avec nous aujourd'hui pour l'adoption de cette mesure législative historique.

Des voix: Bravo!

L'hon. Bud Cullen (Sarnia): Monsieur l'Orateur, c'est toujours un plaisir de prendre part à un débat sur une mesure touchant les anciens combattants, et surtout de prendre la parole à la suite des trois députés qui ont tant fait pour aider les anciens combattants canadiens. Je songe au ministre des Affaires des anciens combattants (M. MacDonald), à l'ancien ministre et au député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles), qui siège depuis longtemps et avec dévouement au comité des affaires des anciens combattants. Il y a quelque temps, nous avons fait une série de recommandations ayant pour but de venir en aide aux anciens combattants qui ont été prisonniers de guerre et à ceux qui ont pu revenir au pays sans avoir souffert cette ignominie.

Je tiens à dire que je suis ravi que le gouvernement actuel n'ait pas jugé bon de donner suite à une solution que trop de gens préconisaient, à savoir la fusion du ministère des Affaires des anciens combattants à quelque autre ministère. Je suis fier que notre gouvernement et le premier ministre (M. Trudeau) aient jugé bon de rétablir un ministère distinct des Affaires des anciens combattants qui se consacre exclusivement à leur bien-être. Bien que cette amalgamation ait eu lieu sous le gouvernement précédent et sous l'égide du député qui vient de parler (M. McKinnon), je suis convaincu que si son gouvernement avait conservé le pouvoir un peu plus longtemps, son ministère aurait été scindé et un ministre aurait été chargé de s'occuper exclusivement de ce secteur. Dieu seul le sait, en tant qu'ancien ministre de la Défense nationale, il avait beaucoup de travail à accomplir dans son ministère.

J'ai été heureux d'entendre l'ancien ministre féliciter les employés du ministère des Affaires des anciens combattants qui forment un groupe de professionnels travaillant presque avec l'ardeur de missionnaires tout en sachant qu'ils doivent obtenir des résultats. Il est trop facile d'oublier ces anciens combattants. J'ai aujourd'hui 53 ans et comme je n'étais pas assez vieux pour aller à la Deuxième Guerre mondiale, j'estime n'avoir aucunement droit aux pensions versées aux anciens combattants. Par contre, j'estime avoir une certaine responsabilité envers ceux qui m'ont permis de terminer mes études, de fréquenter la faculté de droit et de devenir par la suite député au Parlement. Si ces combattants n'étaient pas allés à la guerre, s'ils n'avaient pas donné de leur temps, consacré leurs efforts et souvent donné leur vie, nombre d'entre eux ont été blessés durant la guerre, des gens comme moi n'auraient pas pu former la génération qui a suivi immédiatement la leur, nous n'aurions pas pu jouir de la vie dont nous profitons aujourd'hui et de la possibilité de reconnaître cette responsabilité que nous avons envers eux. Pour beaucoup qu'adolescents durant la Seconde guerre mondiale, ceux qui étaient dans les Forces étaient des héros. Bien sûr, nous avons nos héros athlétiques, mais ceux que nous admirons le plus et que nous

admirons encore aujourd'hui, ce sont ceux qui ont donné leur temps et une partie de leur vie au service de notre pays.

Je tiens à féliciter le ministre et l'ancien gouvernement d'avoir aboli cette règle des 48 p. 100 qui était vraiment injuste. Si vous me le permettez, j'aimerais vous faire part d'une expérience personnelle: mon père a participé aux deux guerres mondiales, dans le service royal de la navigation aérienne au cours de la première et en tant que chef d'escadron durant la deuxième. Au cours de la Première Guerre il a été blessé et a reçu une pension d'invalidité de 48 p. 100 pendant près de dix ans.

● (1640)

Environ un an avant sa mort, comme son état de santé, croyez-le ou non, s'était amélioré, en ce qui avait trait à l'invalidité qui lui donnait droit à une pension, cette pension avait été réduite à 40 p. 100 et ma mère n'avait plus droit à une pension de veuve. Heureusement, nous avons modifié la loi, de sorte que si l'état de santé de l'ancien combattant frappé d'une incapacité de 48 p. 100 durant environ trois ans s'améliore, il peut effectivement organiser sa succession sachant que sa veuve touchera effectivement une pension. Sous ce rapport, je constate avec plaisir les changements apportés pour supprimer cette règle désuète des 48 p. 100.

Je veux rendre hommage aux évadés et aux anciens prisonniers de guerre qui continuent aujourd'hui à agir au nom de leurs collègues en vu d'obtenir pour eux les pensions et l'aide dont ils ont besoin. Le député de Winnipeg-Nord-Centre a déjà fait remarquer que nous étions tout d'abord venus en aide aux anciens députés combattants de Hong Kong, car il s'agissait d'un cas classique qui réclamait notre attention immédiate. Progressivement, étape par étape, article par article, session après session, législature après législature, nous avons amélioré les pensions versées à ces hommes qui ont souffert comme prisonniers de guerre ou évadés et nous avons réussi à aider ceux qui appartiennent à cette catégorie. Je crois que l'actuel premier ministre de l'Île-du-Prince-Édouard s'est échappé après avoir été fait prisonnier quand son appareil avait été abattu pendant la Seconde Guerre mondiale. Non contents d'agir uniquement au nom de leurs collègues et en leur nom propre, ces gens-là—qui sont directement intéressés, c'est évident, puisqu'ils sont anciens prisonniers de guerre—ont tout fait pour attirer l'attention des jeunes sur les sacrifices que les anciens combattants ont fait pendant la Seconde Guerre mondiale.

M. John Miller a écrit un livre sur les anciens combattants de Dieppe qui est intitulé «The Forgotten Heroes». Ceux qui ont fait le moins de recherches à ce sujet se souviennent sans doute d'un livre intitulé «The Shame and the Glory». Des ouvrages de ce genre relatent les périls que ces jeunes gens ont dû affronter. On a généralement tendance à l'heure actuelle, surtout dans les milieux scolaires, à voir les anciens combattants sous leur aspect actuel et à oublier que ce sont des jeunes gens de 18, 22 et 23 ans qui ont combattu pendant la Seconde Guerre mondiale. Nous avons le devoir et la responsabilité de fournir ces livres, de rendre les jeunes conscients des sacrifices qui ont été faits.

La mesure législative dont nous sommes saisis aujourd'hui est excellente. Comme le député de Winnipeg-Nord-Centre, je relève un détail du bill qui me déplaît. C'est un problème sur lequel je m'acharne depuis que je suis député. C'est que nous